



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°03

Réunion électronique du 18 / 08 / 2025

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

ENGAGEMENTS SAISON 2025-26

Vous trouverez ci-dessous les dates d'engagement de vos équipes pour la saison 2025-2026.

Compétitions	Dates limites d'engagement
U20 D2	31 Aout 2025
U17 Brassage	31 Aout 2025
U15 Brassage	31 Aout 2025
U13 Promotion Brassage	31 Aout 2025
U13 1 ^{ère} Division Brassage	31 Aout 2025
U11	02 Septembre 2025
U9	04 Septembre 2025
U7	11 Septembre 2025

PROCEDURE D'ENGAGEMENT :

Par **PORTAILCLUBS** vous rendre dans l'application **FOOTCLUBS** :

Choisir la saison **2025-2026**

1. **Pour le FOOT ANIMATION** Cliquer sur le menu « **FOOT ANIMATION ET LOISIRS** »
2. **Pour les autres catégories** Cliquer sur le menu « **Epreuves Championnats & Coupes** » puis cliquer sur « **Compétitions officielles** »
3. Sur la nouvelle page, cliquer sur la rubrique « **Engagements** »
4. Sélectionner « **DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL** » dans « **Centre de Ressources** »
5. Renseigner « **Accord** » dans l'avis d'engagement de la Compétition choisie puis « **Valider** »



6. Pour créer un nouvel engagement, Sélectionner le centre de ressource DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL, puis cliquer sur NOUVEL ENGAGEMENT. Sélectionner le centre de ressource et cliquer sur la catégorie concernée, suivre les étapes. Valider votre page.
7. Ne pas inscrire vos engagements dans les coupes le procédé sera fait automatiquement lors des premiers tours de coupe.
8. Pour les ententes il faut vous rendre dans **VIE DES CLUBS**
9. Pour **déclarer une équipe en INACTIVITE PARTIELLE** ou déclarer votre club en inactivité se rendre dans **VIE DES CLUBS**

Vous avez possibilité de renseigner au préalable vos desideratas.

Pour connaître la procédure complète cliquer sur le point d'interrogation situé à droite de saison 2025/2026. Des vidéos sont également à votre disposition, pour vous accompagner.

Résumé pour saisir un desiderata : Obligatoirement sur Footclubs.

Afin de saisir un Désidérata, aller dans la rubrique engagement et sélectionner en cliquant sur l'épreuve sur laquelle vous souhaitez poser un desiderata. La fiche « Engagement & Désidérata » s'ouvrira. Vous pouvez alors saisir les demandes suivantes, en déroulant et cliquant sur + attention bien valider vos pages.

Pour tout renseignement envoyer un mail à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr.

Votre demande, envoyée obligatoirement par l'adresse mail officielle du club, sera consultée lors de la prochaine réunion de la commission.

La FFF a mis à jour l'outil Footclubs en ajoutant une Foire aux Questions afin de vous aider à trouver rapidement les réponses à la plupart de vos interrogations.

Il est possible d'accéder à cette FAQ en cliquant sur l'icône 'Aide en ligne' de la barre d'outils Footclubs

ENTENTES

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

IMPORTANT : Selon l'article 8 des Règlements Sportifs du District Drôme-Ardèche de Football les ententes doivent être déclarées au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00





Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :

DEMANDES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>

REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>





U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Fonctionnement catégorie U7 :

Engagements des équipes :

Date limite d'engagement : 11/09/2025.

Les clubs ont la possibilité de s'engager soit pour :

-Plateaux U7,

-Plateaux U6/U7.

JOURNEE ACCUEIL : La journée d'accueil de la catégorie U7 est programmée le **27 septembre 2025**. Les clubs seront convoqués sur les sites retenus par le District. Les clubs présenteront obligatoirement 1 équipe (2 exceptionnellement). L'ambition est celle d'une présence de tous les clubs sur ces rassemblements. Les clubs absents ne pourront pas être support de plateaux.

FONCTIONNEMENT DES PLATEAUX SAISON 2025-26 : Le nombre d'équipes par plateau est réduit à 12, à raison de 3 équipes maximum du même club.

CALENDRIERS : Afin de garantir une stabilité des calendriers, les équipes engagées à la date du 11/09/2024 participeront aux 2 premiers plateaux programmés les 11 octobre 2025 et 8 novembre 2025.

Les engagements reçus au-delà du 11/09/2025 permettront l'affectation des équipes concernées à compter du 22/11/2025 sur les plateaux. Les équipes compléteront les places vacantes dans les différentes poules. La proximité géographique ne pourra être garantie.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 13h30.

Fonctionnement catégorie U9 :

Engagements des équipes :

Date limite d'engagement : 04/09/2025.

Les équipes sont engagées sur 3 niveaux de pratique au choix des clubs (Promotion, Espoirs, Bourgeons). Comme annoncé lors des réunions techniques du 16 Juin 2025, pour la phase Printemps, il sera mis en place un quatrième niveau de pratique (niveau Avenir). Les clubs y seront orientés au regard de la liste des clubs s'étant engagés sur les Niveaux U11 Promotion et/ou U13 Excellence).

JOURNEE ACCUEIL : La journée d'accueil de la catégorie U9 est programmée le **20 septembre 2025**. Les clubs seront convoqués sur les sites retenus par le District. Les clubs présenteront obligatoirement 1 équipe (2 exceptionnellement). L'ambition est celle d'une présence de tous les clubs sur ces rassemblements. Les clubs absents ne pourront pas être support de plateaux.

FONCTIONNEMENT DES PLATEAUX SAISON 2025-26 : Le nombre d'équipes par plateau est limité à 8, à raison de 2 équipes maximum du même club.

CALENDRIERS : Afin de garantir une stabilité des calendriers, les équipes engagées à la date du 04/09/2025 participeront aux 2 premiers plateaux programmés les 11 octobre 2025 et 8 novembre 2025.





Les engagements reçus au-delà du 04/09/2025 permettront l'affectation des équipes concernées à compter du 15/11/2025 sur les plateaux. Les équipes compléteront les places vacantes dans les différentes poules. La proximité géographique ne pourra être garantie.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Engagements des équipes :

Date limite d'engagement : 02/09/2025.

Date 1ers plateaux : Samedi 13/09/2025.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 13h30.

Les inscriptions sont réalisées par les clubs selon leur choix sur les niveaux d'engagement proposés :

- Excellence,
- Promotion,
- 1^{ère} Division.

En cas d'inscription de plusieurs équipes, il est obligatoire d'inscrire ces équipes au minimum à deux niveaux différents. Deux équipes d'un même club ne peuvent pas évoluer dans la même poule.

EXCELLENCE :

Pour le niveau Excellence, les clubs seront répartis en D1 ou D2 selon l'indice U13 (Ratio nombre Pts/nombre matchs joués pour chacune des phases en U13D1 sur les 5 dernières saisons). Les participants à la phase CRITERIUM sont affectés d'une valeur de 3 sur cette phase. 16 équipes ayant le plus fort ratio seront retenues pour le niveau D1. Les autres équipes seront engagées en D2.

1^{ère} Phase :

D1 : 2 poules de 8, 7 journées.

D2 : x poules de 8 selon le nombre d'engagés au niveau Excellence, 7 journées.

2^é Phase :

D1 : 2 poules de 8 ; remplacement des équipes promues en U13 CRITERIUM (LAURAfoot) par des équipes issues du niveau D2, 7 journées.

D2 : x poules de 8 selon le nombre d'engagés au niveau Excellence, et complétées par des équipes issues de D3, selon les résultats de la 1^{ère} Phase, 7 journées.

PROMOTION & 1^{ère} DIVISION :

Phase de brassage : de septembre aux vacances de Toussaint





- Plateaux à 3 équipes

1ère Phase : de novembre aux vacances de Février.

Poules de 8 équipes, 7 journées

- 4 niveaux : D3, D4, D5, D6 en fonction des résultats des poules de brassage Des montées possibles, pas de descentes.

2ème phase : de Mars à Mai :

Poules de 8 équipes, 7 journées

- 4 niveaux : D3, D4, D5, D6 en fonction des résultats des poules de 1ère Phase. Tous les premiers de poules de la première phase joueront au niveau supérieur. Il sera fait appel à des deuxièmes de poules en cas de nécessité.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

U15 D1 - U15 D2 :

Journée 1 du 14/09/2025 :

Les clubs sont priés de noter que compte tenu de la réunion de l'Assemblée Générale des jeunes arbitres programmée le samedi 13/09/2025, toutes les rencontres de la journée 1 des niveaux U15D1 et U15D2 seront jouées le dimanche 14/09/2025. Pas d'anticipation possible au 13/09/2025.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

COMPOSITION POULES U17D2 (Rectificatif PV N°2 du 22/07/2025) :

U17 D2	
Poule A	Poule B
OL SALAISE RHODIA	MONTELIMAR US
FC ANNONAY	FC RHONE VALLEES
Ent BOULIEU BG ARGENT PIRAILLON	FC BG LES VALENCE
AS CORNAS	OL CTRE ARDECHE 2
US MOURS 2	JS LIVRON
US VAL D'AY	ASF PIERRELATTE
GF HERMITAGE TOURNON	AS SUD ARDECHE 2
FOOT MONT PILAT	Ent ECA ACE
ESP HOSTUN	AS VEORE MONTISON
AS ST MARCEL VALENCE	ESP VALENCE (*)



(*) Suite au refus d'engagement de Ent FCC SASA USSM en U17D2, accession de ESP VALENCE (Règlement championnat U17, page 115/124 du Guide Pratique).

Le club AS ST MARCEL VALENCE est engagé en U17D2 Poule A, et le club ESP VALENCE en U17D2 Poule B.

U17D1 et U17 D2 :

Date 1^{ère} Journée : 13 /09/2025

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE : 1er Tour 06/09/2025.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

U20D1 et U20 D2 :

Date 1^{ère} Journée : 20/09/2025